

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, vendredi 5 février 2021

### ACCÈS AUX SOINS DANS LE RHÔNE

Signature d'un contrat permettant à la communauté professionnelle territoriale de santé de l'Ozon de financer ses actions

**Le 1<sup>er</sup> février 2021, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'Assurance Maladie du Rhône ont contractualisé avec la 4<sup>e</sup> communauté professionnelle territoriale de santé du Rhône : la CPTS de l'Ozon.**

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux enjeux de santé de leur territoire et de répondre aux attentes des professionnels de santé notamment en décroissant médecine de ville et médecine hospitalière.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les CPTS ont démontré leur capacité à se mobiliser, s'organiser et coopérer, permettant ainsi la mise en place de centres de consultations, de dépistage ou encore de centres de vaccination, répondant ainsi aux besoins des habitants des territoires.

Depuis l'été 2019, un Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) leur permet de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

Le contrat signé le 1<sup>er</sup> février 2021 entre la CPTS de l'Ozon, la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS) et l'Assurance Maladie du Rhône, lance un projet qui se décline autour de cinq objectifs généraux : l'amélioration de l'accès aux soins, l'organisation des parcours de soins favorisant le lien ville-hôpital, la prévention, le développement de la qualité et de la pertinence des soins, et l'accompagnement des professionnels de santé.

L'ARS a accompagné les professionnels dans l'élaboration du projet. La CPTS pourra prétendre à un financement annuel de 230 000 € sous réserve de l'atteinte des objectifs prévus dans le contrat. Une avance de 123 750 € sera versée à la signature par l'Assurance Maladie du Rhône.

### Le territoire et les acteurs de la CPTS de l'Ozon

Le territoire d'action de la CPTS de l'Ozon a été défini par les professionnels de santé eux-mêmes en fonction du bassin de vie de leur patientèle et de leur organisation de travail. Il couvre 9 communes du Rhône et 2 communes de l'Isère, soit 43 570 habitants. Il regroupe 169 professionnels de santé parmi lesquels 41 ont déjà adhéré à l'association.

9 professions sont représentées au conseil d'administration : pharmacien, orthophoniste, kinésithérapeute, biologiste, podologue, orthoptiste, médecin, sage-femme et infirmier.

La présidence est assurée par le Dr Agnès Laville, médecin généraliste à Simandres.

### Faciliter l'accès aux soins

L'une des missions prévues dans le contrat ACI de la CPTS de l'Ozon est d'améliorer l'accès aux soins en facilitant par exemple l'accès à un médecin traitant et en proposant des consultations d'urgence aux patients du territoire. L'objectif est d'éviter le renoncement aux soins et les passages non nécessaires aux urgences.

Les professionnels de santé de la CPTS de l'Ozon vont proposer, pour cette première année 2021 des plages dédiées aux soins non programmés afin de faire face aux besoins de soins inopinés des patients du territoire.

#### Contact presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
04 27 86 55 55  
ars-ara-presse@ars.sante.fr

#### Assurance Maladie Rhône

06 12 01 50 38  
07 63 59 42 90  
presse.cpam-rhone@assurance-maladie.fr

## Construire des parcours pour favoriser le lien ville-hôpital

Pour sa première année, la CPTS souhaite mettre en place plusieurs parcours de prise en charge coordonnée avec différents réseaux et établissements. Trois thématiques sont déjà envisagées :

- la prise en charge pédopsychiatrique en ville,
- le maintien à domicile de la personne âgée,
- la sortie d'hospitalisation de la personne âgée.

Il s'agit de limiter les hospitalisations et le recours aux urgences et de favoriser le lien ville-hôpital.

D'autres parcours seront mis en place les années suivantes.

## Développer des actions territoriales de prévention

La prévention sera au cœur des actions de la CPTS de l'Ozon. Elle travaillera notamment sur l'amélioration de la couverture vaccinale, sur le dépistage des cancers mais aussi sur les risques liés au mésusage des écrans chez les enfants. Plusieurs formations seront proposées aux professionnels du territoire et des actions de sensibilisation seront menées auprès des parents et des enfants.

## Accompagner les professionnels de santé et développer la qualité et la pertinence des soins

La CPTS de l'Ozon a aussi pour objectif de rompre l'isolement des professionnels de santé et de contribuer à l'amélioration des pratiques. Plusieurs temps d'échanges entre pairs seront organisés pour partager autour des patients et des problématiques de terrain.

La CPTS a également pour projets de :

- proposer plusieurs formations aux professionnels de son territoire sur les dépistages et la prise en charge des cancers ;
- participer aux réunions de concertation pluri-professionnelles organisées par le Centre hospitalier Lyon Sud sur la prise en charge oncogériatrique.

Un dispositif d'accueil des nouveaux professionnels de santé sera également mis en place.

### La CPTS de l'Ozon en chiffres

#### Territoire :

**9 communes du Rhône** : Chaponnay / Communay / Corbas / Marennes / Saint-Symphorien-d'Ozon / Sérézin-du-Rhône / Simandres / Solaize / Ternay

**2 communes de l'Isère** : Chuzelles / Villette-de-Vienne

**Population couverte** : 43 570 habitants

**Adhérents** : 41 professionnels de santé adhérents sur 169

### Les missions inscrites dans le contrat ACI :

#### Missions socles :

- Amélioration de l'accès aux soins
- Organisation des parcours pluri-professionnels autour du patient
- Développement des actions territoriales de prévention

#### Missions optionnelles :

- Développement de la qualité et de la pertinence des soins
- Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

### Les aides versées à la CPTS

Versement par l'Assurance Maladie à la signature de **123 750 €**

Versement par l'ARS pour l'écriture du projet de **15 000 €**

Rémunération maximale pour les missions obligatoires sur 5 ans : **1 150 000 €**

#### Contact presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr